



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

RECUEIL DES ACTES

ADMINISTRATIFS

* * * * *

Année 2006

N° 24

15 janvier 2007

RECUEIL
DES ACTES ADMINISTRATIFS

diffusé et mis en ligne le 15 janvier 2007

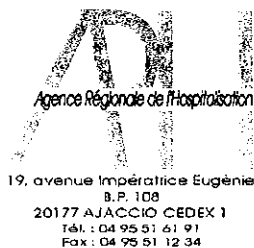
Sommaire

	Pages
Santé	
<u>- Agence régionale de l'hospitalisation :</u>	
- Arrêté n° 06-078 en date du 14 décembre 2006 modifiant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés au centre hospitalier de Bastia (DM2 2006).....	1
- Arrêté n° 06-083 en date du 19 décembre 2006 portant allocation d'une dotation au titre de l'aide à la contractualisation à la polyclinique du sud de la Corse à Porto-Vecchio (Corse-du-Sud).....	4

- Délibération n° 06.51 de la commission exécutive du 19 décembre 2006.....	5
- Délibération n° 06.52 de la commission exécutive du 19 décembre 2006.....	7
- Délibération n° 06.54 de la commission exécutive du 19 décembre 2006.....	8
 Divers	
- Décision n° 06-0849 en date du 15 décembre 2006 portant publication de la liste des établissements d'enseignement dispensant une première formation technologique et professionnelle habilités à recevoir des subventions susceptibles de donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage.....	9

Le recueil des actes administratifs peut être consulté dans son intégralité sur le site : www.corse.pref.gouv.fr rubrique : recueil des actes administratifs.

Santé



G:\GENERAL\CAMRBU\G\budget06\arretes\ARH\MODELE\ETA.doc

ARRETE N° 06. 078 en date du 14 Décembre 2006

modifiant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés au Centre Hospitalier de BASTIA (DM2 2006)

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DE CORSE,
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR ;**

Vu le Code de la santé publique modifié et notamment ses articles L.6145-1 et suivants, R. 6145-10 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale modifié et notamment les articles L. 162-22-6, L.162-22-13, L.174-1-1, R.162-32 et suivants et R.162-42 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

Vu la convention constitutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, publiée au journal officiel le 10 janvier 1997 ;

Vu la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 de financement de la sécurité sociale pour 2004 ;

Vu la loi n° 2004-1370 du 20 décembre 2004 de financement de la sécurité sociale pour 2005 ;

Vu la loi n° 2005-1579 du 19 décembre 2005 de financement de la sécurité sociale pour 2006 ;

Vu le décret n° 2005-30 du 14 janvier 2005 relatif au budget des établissements de santé et modifiant le code de la santé publique et le code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2055-421 du 4 mai 2005 portant diverses dispositions relatives au fonctionnement des établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;

Vu le décret n° 2005-1474 du 30 novembre 2005 relatif à l'état des prévisions de recettes et de dépenses des établissements de santé ;

Vu l'arrêté du 6 janvier 2006 pris pour l'application du A du V de l'article 33 de la loi n° 2003-1199 du 18 décembre 2003 ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2006 fixant pour l'année 2006 l'objectif des dépenses d'assurance maladie commun aux activités de médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie mentionné à l'article L.162-22-9 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2006 portant détermination pour l'année 2006 de la dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation mentionnée à l'article L. 162-22-13 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2006 fixant pour l'année 2006 l'objectif des dépenses d'assurance maladie mentionné à l'article L. 174-1-1 du code de la sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 5 mars fixant pour l'année 2006 les ressources d'assurance maladie des établissements de santé mentionnés aux a, b, c, de l'article L 162-22-6 du code de la sécurité sociale exerçant une activité de médecine, chirurgie obstétrique et odontologie ;

Vu l'arrêté du 5 mars 2006 fixant pour l'année 2006 les montants régionaux des dotations annuelles complémentaires, les dotations régionales de l'ODAM et les dotations régionales affectées aux missions d'intérêt général et d'aide à la contractualisation ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE n° 06 – 012 du 9 mars 2006 portant délégation de signature à Monsieur Philippe SIBEUD, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de Haute Corse ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE n° 06 – 020 du 07 Avril 2006 fixant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés au Centre Hospitalier de BASTIA pour l'exercice 2006 ;

Vu l'arrêté du Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE n° 06 – 065 du 08 Novembre 2006 modifiant les produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés au Centre Hospitalier de BASTIA pour l'exercice 2006 (DM1 2006) ;

Vu la circulaire n° 49 du 8 Février 2006 relative au financement en 2006 et 2007 du volet investissement du plan « hôpital 2007 » ;

Vu la circulaire budgétaire n° 81 du 24 Février 2006 relative à la campagne tarifaire 2006 des établissements de santé ;

Vu la circulaire budgétaire n° 350 du 1^{er} Août 2006 relative à la campagne tarifaire 2006 des établissements de santé ;

Vu la circulaire n° 351 du 1^{er} Août 2006 relative au financement en 2006 du volet investissement du plan « hôpital 2007 » et du volet investissement du plan santé mentale (PRISM) ;

Vu la circulaire n° 515 du 8 décembre 2006 relative à la campagne budgétaire 2006 des établissements de santé ;

Vu la note de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE, reçue le 13 décembre 2006 ;

Sur proposition du Directeur des affaires sanitaires et sociales de Haute - Corse.

ARRETE

Article 1^{er} : le montant total des produits de l'hospitalisation pris en charge par l'assurance maladie et versés au Centre Hospitalier de BASTIA pour l'exercice 2006 est modifié comme suit : **49 847 185,81 € + 1 623 790 € = 51 470 975,81 € (cinquante et un millions quatre cent soixante dix mille neuf cent soixante quinze euros et quatre vingt un centimes).**

Et se décompose comme suit :

1. Etat des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) :

Forfait annuel urgences : **1 898 561 € (inchangé)**

Forfait annuel prélèvements d'organes : **134 770 € (inchangé)**

Dotation annuelle complémentaire : **29 613 109 € + 1 011 380 € = 30 624 489 €**

Dotation de financement des MIGAC : 6 494 325 € + 147 000 € = **6 641 325 €**

Dotation annuelle de financement : 10 546 918 € + 465 410 € = **11 012 328 €**

2. Budget unité de soins de longue durée

Dotation annuelle de financement : **1 159 502,81 € (inchangé)**

Article 2 : Le recours éventuel contre le présent arrêté doit parvenir au secrétariat du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale – immeuble Le Saxe, avenue du maréchal de Saxe – 69418 Lyon, dans le délai franc d'un mois à compter de sa publication ou de sa notification pour les personnes concernées.

Article 3 : Le Directeur des affaires sanitaires et sociales de Haute – Corse , la Directrice par intérim du Centre Hospitalier de BASTIA , le président du conseil d'administration et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de CORSE , de la Préfecture de Haute Corse et de la Préfecture de Corse du Sud.

**Pour le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation de Corse,
le Directeur Départemental**

Signé :

Philippe SIBEUD

**ARRETE N° 06-083**

En date du 19 décembre 2006

**Portant allocation d'une dotation au titre de l'aide à la contractualisation
à la polyclinique du sud de la Corse à Porto-Vecchio (Corse du sud)**

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.162-22-13 et D. 162-6 à D. 162-8 ;
- VU le code de la Santé Publique ;
- VU la circulaire budgétaire du 8 décembre 2006 relative à la campagne tarifaire 2006 des établissements de santé ;
- VU l'avis de la Commission Exécutive ;

ARRETE**Article 1^{er} :**

L'octroi d'une dotation pour l'année 2006 d'un montant de **217 119 €** à la polyclinique du sud de la Corse à Porto-Vecchio au titre de l'aide à la contractualisation pour la concession de service public d'obstétrique

Article 2:

Cette dotation sera versée par la caisse primaire d'assurance maladie de Corse du sud sur le nombre de mois à courir jusqu'au 31 décembre 2006 soit un mois. Le montant de la dotation mensuelle sera de

- décembre 2006 : **217 119 €**

Article 3 :

Le présent arrêté donnera lieu à la signature par le Directeur de l'Agence d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de l'établissement suivant le modèle annexé.

**Le Directeur de l'Agence Régionale de
l'Hospitalisation de CORSE,**

Stané :**Christian DUTREIL**



19, avenue Impératrice Eugénie
B.P. 108
20177 AJACCIO CEDEX 1
Tél : 04 95 51 61 91
Fax : 04 95 51 12 34

G:\GENERAL\CLINIQUE\CAMPAGNE BUDGETAIRE\2006\CE\191206\Délibération.doc

DELIBERATION N°06.51

de la Commission Exécutive du 19 décembre 2006

La Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse, réunie sous la présidence du Directeur de l'Agence,

- **VU** le code de la Sécurité Sociale, notamment les articles L.162-22-13 et D. 162-6 à D. 162-8 ;
- **VU** le code de la Santé Publique ;
- **VU** la circulaire budgétaire du 8 décembre 2006 relative à la campagne tarifaire 2006 des établissements de santé ;
- **VU** l'arrêté en date du 19 décembre 2006 du directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de CORSE ;

VU l'article 40 de la loi n°2000-1257 du 23 décembre 2000 de financement de la sécurité sociale pour 2001,

VU l'article 26 de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 de financement de la sécurité sociale pour 2002;

VU les articles 23 et 26 de la loi n°2002-1487 du 20 décembre 2002 de financement de la sécurité sociale pour 2003 ;

VU les décrets n° 2003-395 du 24 août 2003 et n° 2003-1196 du 15 décembre 2003 modifiant l'arrêté n°2001-1242 du 21 décembre 2001 relatif au Fonds de modernisation des établissements de santé;

VU la lettre ministérielle en date du 19 décembre 2006 relative à l'attribution d'une subvention du FMESPP à la polyclinique du sud de la Corse au titre de l'activité d'obstétrique

DECIDE

Article 1^{er} :

L'octroi à la polyclinique du sud de la Corse à Porto-Vecchio:

- d'une subvention d'un montant de **945 000 €** du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés
- d'une dotation d'un montant de **217 119 €** au titre de l'aide à la contractualisation ,

afin de compenser et solder les déficits constatés de 1999 à 2005 pour la concession de service public d'obstétrique.

Article 2: la présente délibération donnera lieu à la signature par le directeur de l'agence d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de la polyclinique du sud de la Corse.

Article 3 :

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Corse du sud.

Ajaccio, le 19 décembre 2006

**Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation de Corse,
Président de la Commission Exécutive,**

Signé : Christian DUTREIL

DELIBERATION N°06-52

de la Commission Exécutive du 19 décembre 2006

La Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse, réunie sous la présidence du Directeur de l'Agence,

- VU les articles L. 162-22-1 et L. 162-22-2 du Code de la Sécurité Sociale ;
- VU le décret n° 2002-780 du 3 mai 2002 fixant le contrat type des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens mentionnés à l'article L. 6114-3 du Code de la Santé Publique ;
- VU la décision de classement en catégorie « A » du service repos convalescence du Centre « ILE DE BEAUTE » à Sarrola Carcopino à compter du 19 décembre 2006 ;
- VU la position de principe, fixant les pourcentages d'écart de tarif entre chaque catégorie adoptée dans le cadre d'une révision de classement après avis de la présente Commission, soit pour la catégorie « B » 95% de la catégorie « A » ;

DECIDE

Pour le Centre de Repos et de Convalescence « ILE DE BEAUTE » sise à Sarrola Carcopino, la fixation des tarifs suivants :

A effet du 19 décembre 2006, date de la décision de classement

© Repos et Convalescence (185)

Hospitalisation complète pour une capacité de 75 lits (03)

Prestation	Libellé	Tarifs en Euros
PJ	Prix de journée	86,58
ENT	Forfait d'entrée	66,57
PHJ	Forfait de médicaments	2,09
PMS	Forfait prestation PMSI	6,71
SHO	Sup.ch. particulière pour raisons thérapeutiques.	22,31
SSM	Surveillance du malade	5,69

**Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation
de Corse,
Président de la Commission Exécutive,**

Signé :

Christian DUTREIL

DELIBERATION N°06.54
de la Commission Exécutive du 19 décembre 2006

La Commission Exécutive de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse, réunie sous la présidence du Directeur de l'Agence,

VU le Code de la Santé Publique,

VU la loi n° 91-748 du 31 juillet 1991 portant réforme hospitalière ;

VU l'ordonnance n° 96-346 du 24 avril 1996 portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

VU le décret n° 97-144 du 14 février 1997 pris par application de l'ordonnance n°96-346 du 24 avril portant réforme de l'hospitalisation publique et privée ;

DECIDE :

Article 1^{er} : la signature du contrat « Etat- Agence régionale d'hospitalisation de Corse » pour la période 2007-2010 par le directeur de l'agence régionale de l'hospitalisation de Corse

Article 2 :

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation de Corse est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Corse et au recueil des actes administratifs des préfectures de la Corse du Sud et de la Haute-Corse.

Ajaccio, le 19 décembre 2006

**Le Directeur de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation de Corse,
Président de la Commission Exécutive,**

Signé :

Christian DUTREIL



Divers

PRÉFECTURE DE CORSE

SECRETARIAT GÉNÉRAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

DÉCISION N° 06-0849

En date du 15 décembre 2006

Portant publication de la liste des établissements d'enseignement dispensant une première formation technologique et professionnelle habilités à recevoir des subventions susceptibles de donner lieu à exonération de la taxe d'apprentissage

**LE PRÉFET DE CORSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

- VU** l'article premier de la loi n°71-578 du 16 juillet 1971, relative à la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles;
- VU** la loi de modernisation sociale n° 2202-73 du 7 janvier 2002 ;
- VU** l'article 8119-3 du code du travail;
- VU** la circulaire du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, en date du 7 avril 2006, relative l'établissement des listes régionales des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage ;
- VU** la circulaire interministérielle en date du 24 août 2006 relative à la publication des listes par établissements ou par organismes des premières formations technologiques et ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage
- SUR** proposition du secrétaire général pour les affaires de Corse ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : La liste, par établissement ou par organisme, des premières formations technologiques et professionnelles ouvrant droit à recevoir des fonds en provenance de la taxe d'apprentissage, et dont l'ouverture ou le maintien ont été arrêtés pour l'année 2007 en Corse, est annexée ci-après.

Article 2 : Le secrétaire général pour les affaires de Corse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de préfecture de Corse.

P/le préfet de Corse,
le secrétaire général
pour les affaires de Corse,

Signé :



Jean-François Monteils

n° SIRET	Dénomination de l'établissement	Sise	n° Voie	Code postal	Commune	Tél	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire		
									Dénomination	n° voie	Code postal
18004302800257	Délégation régionale de l'ONISEP	DRONISEP	Chemin du Mont Tahor	20090	AJACCIO	04 85 21 16	04 95 51 13	9) DRONISEP	Chemin du Mont Tahor	20090	AJACCIO
18201008200051	Centre d'aide à la décision	CAD	Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi	20090	AJACCIO	04 95 23 53	04 95 23 53	9) Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'Alsace du sud	Chemin de la Sposata Quartier Bacciochi	20090	AJACCIO
18202009900012	Centre d'aide à la décision	CAD	Route du Village	20800	FURIANI	04 95 32 83		9) Chambre des Métiers de Haute Corse	Rue Marcel Paul	20200	BASTIA
18202004000016	Paul A		Valrose	20290	BORGIO	04 95 30 00		9) Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute Corse	Hôtel consulaire - Nouveau port	20293	BASTIA

RECTORAT

n° SIRET	Date venant de l'établissement de formation	Sigle	n° Vars	Code postal	Commune	T4	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire		Code postal	Commune	Niveau de formation	Pratiqué à la formation autorisée de la section de la liste d'approvisionnement	Coût	Coût de formation annuel par apprenant	Coût d'entretien annuel (HT)	Catégorie A (Niveau IV et V)	Catégorie B (Niveau I et II)	Catégorie C (Niveau I)
									Dénomination	n° var										
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Construction Bk gris clair	x	4515	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Maintenance auto oil TP	x	4795	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Equipement froid B&B	x	4540	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Vente	x	3950	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Commerce	x	3950	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Comptabilité	x	12712	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BAC PRO Soudure	x	9093	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BP Métrier en relief de gris clair	x	4527	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BP Métrier en plastique	x	5031	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BP Cadrans comble permanente	x	4206	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BP Technicien spécialisé lithographie	x	4527	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Construction bâtiment grit couv	x	4515	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Peintres	x	4894	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Bricolage et travaux	x	4691	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Métrier de lithographie	x	4540	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Vente action lithographie	x	3950	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Métrier de la cristallerie	x	12712	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	BEF Maître du secretariat	x	9093	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Boulanger	x	4726	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Chocolatier confiseur	x	4667	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Boulanger confiseur	x	4667	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Ouverture	x	4706	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Peintre décor chocolat confiseur	x	4667	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Froid et décongélation	x	4726	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Boulanger pâtisseries	x	4527	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Carrelage électricité TP	x	5071	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Coiffeur	x	3571	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Mécanicien	x	4515	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Peintre spécialiste de l'automobile	x	4694	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9	CAF Coiffeur Ball du ver ém vy	x	4994	275,28	x		
18300521800012	CFALINCOLA		Route du village	20630	FURBAN	04 95 59 20 30	04 95 33 70 99	8	Association gestionnaire du CFA JL Nicollé	Route du Village	20630	Furani	9		x	5071	275,28	x		

n° SPEI	Dénomination de l'établissement de formation	Sigle	n° Voie	Code postal	Commune	Td	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire		Titulaire de la formation inscrite au répertoire des BEP d'apprentissage	Date	Coût de formation annuel par apprenant	Coût de formation annuel (BEP)	Catégorie A (niveau IV et V)	Catégorie B (niveau I et II)	Catégorie C (niveau I)	
									Dénomination	n° Voie								
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP maintenance des véhicules dom. C. licence	2009	3895,31	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier	2009	3365,16	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de réparation automobile	2009	4237,04	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture du gros œuvre du bâtiment	2009	4224,49	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Logepiote et charpente	2009	3946,79	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Vitrerie et menuiserie	2009	3946,79	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4226,56	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4226,56	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4226,56	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	3765,24	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Boulanger	2009	4315,53	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Boulanger	2009	4316,67	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier	2009	4602,82	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4531,8	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture et décoration	2009	4680,36	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier	2009	3594,05	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4224,49	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture automobile	2009	4083,4	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier	2009	4083,69	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4386,33	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture automobile	2009	4224,49	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4681,4	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4383,69	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier réparation	2009	3478,75	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Maintenance de véhicules utilitaires	2009	4423,74	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Maintenance de véhicules utilitaires	2009	4143,69	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4143,69	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Maintenance de véhicules utilitaires	2009	4143,69	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Métrier de la charpente	2009	4483,21	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier réparation	2009	4483,21	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Carrossier	2009	4483,21	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture automobile	2009	4483,21	213		X		
18201008200051	C.F.A. de la Cour du Sud		Chemin de la Sporta	20090	AUCCO	04 95 23 53 14	04 95 23 53 23	8	Chambre des Métiers de la C. Chemin de la Sporta	20090	BEP Peinture automobile	2009	3246	213		X		

RECTORAT

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

N° SIRET	Dénomination de l'établissement de formation	Sige	N° Via	Code postal	Commune	Tel	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire			Niveau de formation	Titulaire de la formation susceptible de recevoir des étudiants étrangers	DQJ07A			HORS DQJ07A			
									Dénomination	N° voie	Code postal			Commune	Niveau de formation	Code	Code de formation annuel par étapes	Code tarifaire annuel IFR	Catégorie A (Niveau IV et V)	Catégorie B (Niveau I et II)
18202694300017	UNIVERSITE DE CORSE		avenue Michel Panucci	20250	CORTE	04 95 45 00 00	04 95 46 03 21	5	UNIVERSITE DE CORSE	avenue Michel Panucci	20250	CORTE	8	Master Sciences physiques de l'environnement						x
18202694300017	UNIVERSITE DE CORSE		avenue Michel Panucci	20250	CORTE	04 95 45 00 00	04 95 46 03 21	5	UNIVERSITE DE CORSE	avenue Michel Panucci	20250	CORTE	8	Master ségion des systèmes d'information						x
18202694300017	UNIVERSITE DE CORSE		avenue Michel Panucci	20250	CORTE	04 95 45 00 00	04 95 46 03 21	5	UNIVERSITE DE CORSE	avenue Michel Panucci	20250	CORTE	8	Master Compétences complémentaires en informatique						x
18202694300017	UNIVERSITE DE CORSE		avenue Michel Panucci	20250	CORTE	04 95 45 00 00	04 95 46 03 21	5	UNIVERSITE DE CORSE	avenue Michel Panucci	20250	CORTE	8	Master Management des métiers sportifs et de l'école nationale en méditerranée						x
18202694300016	INSTITUT National de Formation des professionnels de Commerce	INFEJC	VAKESA	20250	BORGIO	04 95 30 00 00		7	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse	INFEJC	20250	BORGIO	3	Certificat supérieur de gestion et de commerce						x

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

N° SIRET	Désignation de l'établissement	Sigs	N° Voie	Code postal	Commune	Tel	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire				Niveau de l'établissement	Code de l'établissement	Nature de l'établissement	Niveau de la formation	Qualité	Code de formation annuel par approbation	Code de l'annuaire annuel THF	Catégorie A (niveau IV et V)	Catégorie B (niveau I et II)	Catégorie C (niveau I)
									Dénomination	N° voie	Code postal	Commune										
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Services en Viteau Rural		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Saigneur d'Equides		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Teneur Pigeons		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Producteurs Horticoles/Piemont		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Producteurs Horticoles/Productions locales et Aggeries		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Elevage de Espaces rurs		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	CPA Producteurs Agricoles - Production des miel/productions locales		x	210851	31628		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	BP Responsable d'Exploitation Agricole		x	20113	41706		x		
19200029400039	Centre de Formation d'Apprentis Agricoles de Corse du Sud	CFAA	Road de Laine	20100	SARTENE	04 95 77 06 42	04 95 73 46 33	PUBLIC	EPLE FPA de SARTENE	Road de Laine	20100	SARTENE	EPLE	Brevet Professionnel Jeunesse et Education Partenaire et Sportifs Activités Espaces - option Escalier		x	20113	41706		x		
192002591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Elevage de Pigeons Rural		x	219489	2435		x		
192002591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Elevage de Tépou Rural		x	219489	2435		x		
192002591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Production Agricole et Laiterie des Miel/Productions Agricoles		x	219489	2435		x		
192002591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Production Horticoles/Productions locales Indigènes		x	219489	2435		x		
192002591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Production Horticoles/Productions locales Indigènes		x	219489	2435		x		
19202591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	CPA Services en Milieu Rural		x	219489	2435		x		
19202591700078	Centre de Formation des Apprentis Agricoles de Borgo	CFAA	Agnja Bassa	20230	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	EPLE FPA de Borgo	Agnja Bassa	20230	BORGIO	EPL	Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole		x	219489	2435		x		

D.R.A.F

DECLARATION DE L'ETABLISSEMENT

n° SIRET	Dénomination de l'établissement	Sépe	n° Voie	Code postal	Commune	Tel	Fax	Type d'établissement	Ouvrages gérés			Taille de la formation économique, si membre de la zone d'expérimentation	Date	Code de formation agricole par secteur	Code isolaire (niveau ITR)	Catégorie A (niveau I et II)	Catégorie B (niveau I et II)	Catégorie C (niveau I)		
									Dénomination	n° voie	Code postal								Commune	Nature de l'ouvrage géré
1920298700037	Centre de Formation des Agriculteurs Agricoles de Borgo	C.F.A.A.	Agnia Bossa	22280	BORGIO	04 95 30 02 31	04 95 30 02 38	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20220	BORGIO	EPL	Bureau Professionnel Agricoles/Bourgeois	X	219489	2435	X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20291	BORGIO	04 95 30 02 30	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20291	BORGIO	EPL	BEPJA Centre de production agricole				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20292	BORGIO	04 95 30 02 30	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20292	BORGIO	EPL	BEPJA Producteurs agricoles				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20293	BORGIO	04 95 30 02 20	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20293	BORGIO	EPL	BEPJA Travaux Paysagers				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	22284	BORGIO	04 95 30 02 20	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20284	BORGIO	EPL	BEPJA Station des équipements matériels et travaux				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20295	BORGIO	04 95 30 02 20	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20295	BORGIO	EPL	BEPJA Prod. C.E.A				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20296	BORGIO	04 95 30 02 20	04 95 33 04 91	PUBLIC	E.P.L.E.F.P.A. de Borgo	Agnia Bossa	20296	BORGIO	EPL	BEPJA Prod. Travaux Paysagers				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA Travaux forestiers				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA Activités sportives				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA Pro. C.C.S.T				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA SIVE A SIVU				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA G.M.				X		
1920298700037	Etablissement Public Local d'enseignement et de Formation Professionnelle Agricole	LEGIA	route de L'Alie	20100	SARTENE	04 95 77 09 76	04 95 73 46 33	LEGIA	EPL	route de L'Alie	20100	SARTENE	EPL	BEPJA A.C.S.E				X		

n° SIRET	Dénomination de l'établissement	Site	n° Voe	Code postal	Commune	Td	Fax	Type d'établissement	Géométrie géométrique			
									Dénomination	n° Voe	Code postal	Commune
252000940065	INSTITUT DE FORMATIONS EN IMAJERS DE HAUTE CORSE	IFSI BASTIA	néant	20804	BASTIA	0495-55-88-13	0495-55-89-35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	20804	BASTIA CEDEX
752000940066	INSTITUT DE FORMATIONS ECOLE DES CADRES DE CORSE	IFCS BASTIA	néant	20804	BASTIA	0495-55-88-13	0495-55-89-35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	20804	BASTIA CEDEX
752000940069	INSTITUT DE FORMATIONS ECOLE D'ARTS SOUS-QUANTS DE HAUTE CORSE	IFS BASTIA	néant	20804	BASTIA	0495-55-88-13	0495-55-89-35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	20804	BASTIA CEDEX
252000940069	INSTITUT DE FORMATIONS EN IMAJERS DE CORSE DU SUD	IFSI AJACCIO	Z7 avenue impériale Eugène	20000	AJACCIO	0495-23-60-38	0495-23-69-88	300	CENTRE HOSPITALIER ND DE LA MISERICORDIE	Z7 avenue impériale Eugène BP 411	20000	AJACCIO CEDEX 1
252000940069	ECOLE D'ARTS SOUS-QUANTS DE CORSE DU SUD	IFS AJACCIO	Z7 avenue impériale Eugène	20000	AJACCIO	0495-23-60-38	0495-23-69-88	300	CENTRE HOSPITALIER ND DE LA MISERICORDIE	Z7 avenue impériale Eugène BP 411	20000	AJACCIO CEDEX 1
252000940019	CENTRE DE FORMATION AU CERTIFICAT DE QUALITE AMBULANCIER	CENTRE HOSPITALIER ND MISERICORDIE SAUVE CORSE DU SUD	Z7 avenue impériale Eugène	20000	AJACCIO	0495-23-62-54	0495-23-64-80	353	CENTRE HOSPITALIER ND DE LA MISERICORDIE	Z7 avenue impériale Eugène BP 411	20000	AJACCIO CEDEX 1
3592096100032	INSTITUT MEDICO EDUCATIF	IMP CENTRE FLORI	Road de Lancia	20520	BIGUGLIA	0495-30-02-80	0495-32-19-83					

D.S.S

n° SIRET	Dénomination de l'établissement de formation	Siège	n° Voie	Code postal	Commune	TAI	Fax	Type d'établissement	Organisme gestionnaire			Niveau de formation	Intitulé de la formation susceptible de recevoir de la subvention	COUTS			Catégorie A (niveau I et II)	Catégorie B (niveau I et II)	Catégorie C (niveau I)	
									Dénomination	n° Voie	Code postal			Commune	Nature de l'organisme gestionnaire	Coût de la formation par apprenant				Coût individuel des services (IIR)
2620009400095	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs				X		
2620009400096	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs					X	
2620009400097	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X
2620009400098	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X
2620009400099	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X
2620009400100	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X
2620009400101	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X
2620009400102	INSTITUT DE FORMATION EN SCIENCES ANIMALES DE HAUTE COCOTE	F/SIBASTIA	néant	26901	BASTIA CEDEX	04.95.55.98.13	04.95.55.98.35	300	CENTRE HOSPITALIER DE BASTIA	néant	26904	BASTIA CEDEX	13	Formation d'animateurs						X

D.S.S